

Gt restauration du 14 février 2018



ON FERME !

Un groupe de travail consacré aux structures de restauration collective s'est tenu le 14 février 2018, dans la suite du CNAS du 20 décembre 2017 au cours duquel toutes les organisations syndicales s'étaient insurgées contre la fermeture, par la DGFIP, de petites structures de restauration.



Après lecture des déclarations liminaires (voir en p 3 et 4 celle de Solidaires Finances) le sous-directeur M. ESTOURNET a fait une présentation des différentes formes de restauration existantes :

- restauration collective au travers des restaurants financiers, des RIA, des restaurants conventionnés ;
- le titre restaurant.

Il a précisé que les coins repas n'étaient pas une troisième solution mais une alternative couplée au titre restaurant en l'absence d'autre possibilité.

Il a été rappelé les rôles de chacun des acteurs en matière de restauration :

Le Secrétariat Général :

- ▶ il verse la subvention interministérielle repas de 1,24 € par repas pour un coût total annuel de 3,7 M € ;
- ▶ il verse l'aide aux petites structures de restauration pour un montant total annuel de 1,3 M € ;
- ▶ il finance le remplacement de matériel pour 1,6 M € en 2016.

la direction de tutelle :

- ▶ elle verse les subventions de fonctionnement ou d'équilibre ;
- ▶ elle fournit les locaux ainsi que les fluides (eau, gaz, électricité, chauffage) ;
- ▶ elle met à disposition les personnels Berkani ;
- ▶ elle paye les salaires des employés de restauration.

Le Secrétariat Général a rappelé le rôle essentiel joué par les délégués en matière de restauration.

Les délégués effectuent un recensement des matériels chaque année et tiennent ainsi un tableau des immobilisations. Les réparations de matériel incombent à la direction de tutelle (DGFIP majoritairement, douanes, INSEE...), leur remplacement est à la charge du Secrétariat Général.

Le délégué fait parvenir les demandes de réparation de matériel à la direction et celles de remplacement ou d'acquisition au Secrétariat Général..

Le Secrétariat Général hiérarchise alors les besoins compte tenu des priorités et établit un plan de travaux.

Les délégués ont également un rôle important à l'égard des associations qu'ils doivent conseiller et aider dans leur recherche d'un prestataire.

Ils peuvent cependant se trouver en difficulté lors des négociations avec des gros prestataires, le « sourcing » étant un travail complexe qui devrait être accompli collectivement (président de l'association, CDAS, Direction locale), le Secrétariat Général pouvant les accompagner sur demande.

La DGFIP et la restauration

M. MAUBOUSSIN, chef du service RH2C à la DGFIP a indiqué qu'il existe à la DGFIP 220 structures de restauration, chacune avec des histoires très différentes et de taille très différentes.

Sur un budget social de la DGFIP de 7 212 958€, 86,81 % sont consacrés à la restauration collective. Cela montre selon lui l'intérêt de la DGFIP pour la restauration des agents.

Le rôle du bureau qu'il dirige, au-delà de verser des subventions et de contrôler les restaurants financiers, c'est d'apporter une aide aux DDFIP et aux associations dans leurs négociations parfois complexes avec les sociétés de restauration et de les conseiller dans leur gestion associative.

il a précisé que la DGFIP finance un Equivalent Temps Plein (ETP) de service pour 60 rationnaires MEFs à l'exclusion des agents d'autres ministères, soit un demi ETP pour 30 rationnaires.

La DGFIP ne finance pas directement les repas mais apporte des aides indirectes avec la prise en charge des employés de restauration.

Intervention de Solidaires Finances

Solidaires Finances est intervenu vivement sur ces fermetures, rappelant les propos de sa déclaration liminaire et en précisant que le coût de revient d'un repas à l'AGRAF, très grosse structure associative qui ne réalise pas de bénéfices avoisine 12 €.

Dès lors la DGFIP ne peut demander à une petite structure qui fait appel à une prestation de restauration privée dont l'objet est le profit d'avoir des coûts identiques.

Solidaires Finances a fait valoir qu'il n'était pas admissible que la DGFIP décide de fermer une structure sous prétexte du départ d'un agent Berkani (Maisons-Alfort, Bayeux, Romorantin, Condom). Ces fermetures se font par prise de décision unilatérale de la DDFIP locale, sans aucun dialogue social, sans concertation, sans aucune volonté de rechercher une solution viable comme le préconisaient les fiches du secrétariat général.

Solidaires Finances a dénoncé l'attitude des certaines DDFIP qui n'ont qu'un seul objectif, fermer une structure coûte que coûte.

Solidaires Finances a fait remarquer que le dialogue social avec les membres du CNAS était fossé dans la mesure où le Secrétariat Général n'a aucune autorité sur les directions de tutelle. Au cas particulier, c'est la DGFIP qui tient les rênes, qui joue cavalier seul, décide seule et qui a une approche purement comptable.

Solidaires Finances a par exemple indiqué que pour « Châteaubriant » dont la fermeture a été décidée par la DDFIP le 1er décembre, les calculs remontés au bureau RH2C par la DDFIP étaient faux dès lors qu'ils font état d'un coût complet de repas de 17€ alors qu'en fait il est de 13,39 €.

La même remarque a été faite pour Bayeux.

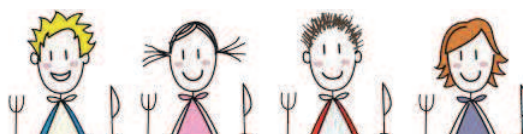
Solidaires Finances a indiqué que pour ces structures, dont le taux de prise est d'ailleurs correct, la restauration collective était essentielle pour les agents qui n'ont aucune autre possibilité à proximité.

Enfin il a indiqué qu'en 2017 la DGFIP a financé dans les restaurants des travaux à hauteur de 192000€ ainsi que des aides urgentes (subvention d'équilibre) pour les restaurants en difficulté.

M. MAUBOUSSIN a précisé que pour la DGFIP, un coût complet de repas supérieur à 15€ était prohibitif et que ce coût était un des éléments pouvant conduire à une fermeture

Cela étant, les documents du groupe de travail remis pour ce groupe de travail n'invitent ni à la confiance ni à l'optimisme : nous avons ainsi découvert qu'en 2017, la DGFIP a fermé 12 restaurants à savoir Maisons-Alfort et Boissy-Saint-Léger (94), Beaune (21), Aubagne (13), Pont Audemer (27), Nantes et Châteaubriant (44), Romorantin (41), Sarreguemines (57), Lons-le-Saunier (39), Condom (32), Bayeux (14).

Par ailleurs a également été présentée une liste de 44 restaurants délivrant moins de 30 repas par jours faisant l'objet d'un diagnostic (liste en annexe) à la demande de la DGFIP.



Pour **Solidaires Finances** le titre restaurant en remplacement des structures de restauration n'est absolument pas une solution qui ne satisfait aucun des rationnaires.

Nous avons démontré qu'à Bayeux par exemple, le titre restaurant, coûtait annuellement au budget de l'action sociale 68 700 € alors que le salaire du personnel de restauration ne reviendrait annuellement qu'à environ 20 000€, ce qui démontre à l'évidence la volonté de fermeture de la part de la DDFIP.

Solidaires Finances a dénoncé :

- l'attitude de la DGFIP, son désengagement de la restauration collective, sa volonté de faire des économies sur la restauration collective en faisant peser sur le budget de l'action sociale ministérielle le financement du titre restaurant.
- la complicité du Secrétariat général dans cette affaire qui a recours à des solutions (titre restaurant) beaucoup plus coûteuses en termes de gestion et insatisfaisantes pour les agents.

Solidaires Finances s'est interrogée au cas particulier sur cette gestion pour le moins curieuse qui est loin d'être un exemple pour un ministère qui se veut exemplaire et qui s'érige en donneur de leçons.

Solidaires Finances a par ailleurs demandé d'être destinataire du plan pluriannuel de travaux dans les restaurants qui n'est plus remis aux organisations syndicales depuis plusieurs années, espérant que ce plan existait bien. Aucune réponse n'a été donnée sur ce point.

Solidaires Finances a mis la DGFIP et le Secrétariat Général face à leurs responsabilités en matière de santé publique et de condition de travail :

Si la DGFIP se préoccupe du respect de la loi «Cherpion», elle s'affranchit totalement des lois environnementales et se met dès lors en défaut quant à la santé des agents (pas de respect des approvisionnements en circuits courts, pas de traçabilité, pas de bio, utilisation d'huile de palme, de barquettes plastique non recyclable avec émission de COV etc.)

C'est une discrimination par rapport aux agents parisiens qui bénéficient des prestations AGRAF, association qui respecte tous ces éléments

La DGFIP doit intégrer que la restauration des agents relève des conditions de travail, l'absence de restauration même si les agents sont bénéficiaires du titre restaurant rallonge leur temps de repas et ne permet pas de bonnes conditions pour se restaurer.

Solidaires Finances a fait remarquer que l'action sociale figurait dans la partie « conditions de travail » du bilan social de la DGFIP.

Les représentants **Solidaires Finances** ont exigé à plusieurs reprises que les fermetures des petites structures de restauration soit soumise à l'avis du CHSCT préalablement avant toute décision.

Or, la DGFIP ignore en la matière l'article 57 du CHSCT concernant les projets de restructuration.

De plus, elle se sert des délégués de l'action sociale comme annonceurs de mauvaises nouvelles sur la restauration alors que la responsabilité en incombe uniquement à la DGFIP.

Lors de ce groupe de travail **Solidaires Finances** a rappelé, comme toutes les autres organisations syndicales, son attachement à la restauration collective et a répété qu'elle s'opposait à la fermeture de toute structure de restauration collective déplorant par ailleurs l'absence de dialogue social dès lors que sont exclus des discussions, les représentants des personnels au CDAS et les présidents des associations.

A l'issue de ce groupe de travail, aucune solution n'a été trouvée, aucune perspective encourageante n'a été donnée, bien au contraire, car il est fort à parier que la DGFIP a bien décidé de fermer la majorité des 44 structures dont elle a donné la liste.

A la question « vous avez donc décidé de fermer toutes les structures délivrant moins de 30 repas/ jour puis celle délivrant moins de 50 repas/jour » la DGFIP n'a pas répondu ce qui en dit long sur ses intentions. Il y a donc lieu de penser que la DGFIP a décidé de se « débarrasser » de sa restauration collective qui était un modèle dans la fonction publique.

En s'attaquant à la restauration collective, la DGFIP s'attaque de front à la santé et aux conditions de vie au travail des agents

Tou-te-s ensemble, disons non à la fermeture des restaurants financiers.

Sauvons notre restauration !



Notre déclaration liminaire

La restauration représente le poste le plus important en termes de dépenses de l'action sociale mais la politique menée en matière de restauration est très inégalitaire. Au lieu de gommer les différences, elle les accentue de plus en plus.

Il y avait il y a une dizaine d'années près de 350 structures de restauration au ministère. On n'en compte plus en 2018 qu'environ 250 dont 220 à la DGFIP.

Solidaires Finances est particulièrement attachée à la restauration collective, considérant qu'elle est un élément incontournable des conditions de travail des agents et qu'elle peut répondre à la problématique de santé publique que constitue l'alimentation des agents. Pour Solidaires Finances, les petites structures de restauration sont défavorisées, car elles ne sont pas suffisamment aidées.

Si le budget consacré à la restauration collective de 39M€ est important, il reste insuffisant pour répondre aux besoins.

On assiste depuis 3 ans à une accélération des fermetures de petites structures de restauration essentiellement dictées par une logique comptable.

En 2015, la DGFIP a publié une nouvelle circulaire de la restauration à travers laquelle elle souhaitait se mettre en conformité avec la loi « Cherpion », anticipant ainsi d'éventuelles mises en cause juridiques. Solidaires Finances constate que le respect de cette loi a permis à la DGFIP d'enlever des agents « BERKANI » de la restauration ce qui l'a opportunément aidée à fermer des structures de restauration.

Par ailleurs, les exemples que nous citerons au cours de cette séance démontrent la volonté des directeurs de la DGFIP de rechercher toutes possibilités de fermeture des structures servant moins de 30 repas par jour en moyenne.

Le pseudo diagnostic établi par les DDFIP est très rapide, car elles n'ont qu'un objectif : la fermeture !

Elles réalisent donc ces diagnostics en fonction de l'objectif qu'elles se sont fixé, au mépris du dialogue social.

Le groupe de travail de mars 2017 qui avait conduit à élaborer des fiches de travail sur les petites structures n'a servi à rien !

La DGFIP joue cavalier seul et fait fi de toutes les recommandations du Secrétariat Général. Les fiches n'ont pas été distribuées aux présidents des CDAS. Les DDFIP écartent de leur prise de décision les délégué(e)s d'action sociale qui n'iraient pas dans leur sens. Les associations et les agents se trouvent confrontés à des décisions de fermeture sans la moindre ébauche de dialogue social

Alors aujourd'hui **Solidaires Finances** dénonce l'absence de dialogue social dans ces dossiers, les prises de décisions unilatérales de fermeture dans le mépris total des agents, de leurs conditions de travail, de leur santé.

Quand une structure ferme, deux alternatives se présentent : soit un conventionnement, soit le titre restaurant.

La DGFIP ferme des structures au motif que la fréquentation est trop faible et que les frais de personnels sont prohibitifs. Nous dénonçons cette approche basement comptable quand **il faudrait s'interroger sur : les tarifs pratiqués, la qualité de la prestation, l'absence de traçabilité des denrées, leur origine, l'état dégradé des locaux, l'absence d'insonorisation, l'inconfort des salles de restauration...**

Dans l'enquête sur la restauration faite par le Secrétariat général, enquête qui doit à notre sens être améliorée, les agents dénoncent majoritairement le rapport qualité/prix et le montant trop élevé de leur reste à charge.

Que faites-vous pour remédier à cela ? **Rien !** L'aide aux petites structures est ridiculement basse et n'est pas revalorisée depuis des années. Quant à la DGFIP, elle refuse de prendre en charge les salaires des personnels de restauration.

Cela contribue à créer deux catégories d'agents :

► **les agents parisiens qui peuvent se restaurer dans des conditions satisfaisantes, bien souvent dans des structures AGRAF, à des tarifs très raisonnables,**

► **et les autres, qui ont peu et qui auront encore moins**

Solidaires Finances dénonce cette discrimination inadmissible, qui oblige de plus en plus d'agents à recourir à « la gamelle », véritable régression sociale.

Par ailleurs **Solidaires Finances** rappelle que le titre restaurant a été mis en place dans les années 1990 comme palliatif à l'absence de restauration collective.

Dès lors il ne saurait être utilisé pour remplacer des fermetures de cantines existantes dans des locaux équipés. C'est un véritable détournement du titre restaurant.

Nous rappelons également que dans les années 1970, lors de la création des inspections de fiscalité et de contrôle (IFAC) et des centres des impôts, l'ex-DGI avait équipé ses centres de locaux de restauration, dimensionnés à la moitié des effectifs du site, ceci dans une véritable approche sociale. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Solidaires Finances exige l'arrêt des fermetures des structures de restauration existantes où qu'elles soient et un abondement du budget de l'action sociale consacré à la restauration collective de façon à répondre aux besoins des agents.

Elle exige également une amélioration de la qualité de la prestation servie, sur l'ensemble du territoire, dans le respect des normes environnementales.

Solidaires Finances revendique pour tous les agents une restauration de qualité, respectueuse de l'environnement, à des tarifs sociaux, en fait une AGRAF partout et pour tous

Pour **Solidaires Finances**, si la santé des agents et les bonnes conditions de travail ont un coût, elles n'ont pas de prix.

Les représentants Solidaires Finances à ce GT du CNAS

Benoîte MAHIEU
Annie DAFIT
Patricia BERNAUD
Anne BOUTET
Patrick DUHEM